

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 08 – 071

Décision 13 : Les avenants aux marchés de travaux relatifs à la restructuration du centre d'incendie et de secours de Roche le Berland.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 août 2013, s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Madame Nadia Sémache, Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Lors d'une restructuration d'un bâtiment déjà existant, la réalisation ou la suppression de prestations et équipements, non prévus initialement lors de l'élaboration des marchés publics, est parfois nécessaires lors du déroulement des travaux. Neuf avenants sont ainsi proposés, dont certains en moins valus.

1 - Avenant n°1 au lot n°1 : Terrassements – VRD.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux nécessaires à la création d'un nouveau réseau d'assainissement (tranchées, canalisations PVC, regards et tampons) puisque le collecteur existant se trouvant sous les fondations du bâtiment à construire. Une reprise d'enrobé complémentaire est également prévue.

Le montant global de la plus-value serait de 2 103,70 € HT (soit 2 516,03 € TTC) et représenterait 30,75 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 8 945,60 € HT (soit 10 698,94 € TTC).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

2 - Avenant n°1 au lot n°6 : Menuiseries Intérieures et Extérieures.



Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires à savoir :

- La mise en place de trappe d'accès au vide sanitaire, de plinthes supplémentaires, de couvre-joints, la modification de portes et de bloc porte,
- La plus value pour la motorisation du volet roulant du local d'alerte,
- Le réaménagement du local d'alerte, rayonnage, caisson, plan de travail sur piétement métallique,
- L'extension de l'organigramme sur les serrures des portes existantes,

Ces prestations représenteraient un total en plus-value de 4 114 € HT (soit 4 920,34 € TTC). Cet avenant concernerait également la prise en compte des travaux non réalisés (caisson d'habillage, tablette, châssis et tableau d'affichage) pour un montant de - 1 085 € HT (soit - 1 297,66 € TTC).

Le montant global de la plus-value serait donc de 3 029 € HT (soit 3 622,68 € TTC) et représenterait 13,49 % du marché de base. Le nouveau montant du marché serait porté à 25 489,60 € HT (soit 30 485,56 € TTC).

3 - Avenant n°1 au lot n°8 : Carrelage – Chappe – Faïence.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires de remplacement du sol carrelé du hall, du local d'alerte et du coin repos pour un montant de 1 567,91 € HT (soit 1 875,22 € TTC) et la suppression des tapis de sol dans la salle à manger et le foyer pour un montant de - 440 € HT (soit - 526,24 € TTC).

Le montant global de la plus-value serait donc de 1 127,91 € HT (soit 1 348,98 € TTC) et représenterait 7,07 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 17 076,60 € HT (soit 20 423,61 € TTC).

4 - Avenant n°1 au lot n°10 : Chauffage – Ventilation.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires à savoir :

- Le remplacement des radiateurs en raison du très mauvais état des tuyauteries existantes en traversée de dalle,
- La mise en œuvre de calorifuge complémentaire dans le vide sanitaire,
- Le remplacement d'une épingle gaz dans la remise.

Ces prestations représenteraient un total en plus-value de 7 001 € HT (soit 8 373,19 € TTC).

Cet avenant concerne aussi la prise en compte de travaux non réalisés, à savoir :

- La dépose et repose de 13 radiateurs et la dépose du radiateur de la circulation (article 7 de la DPGF),
- La remise en service de la petite chaudière et des épingles de la remise (article 5 de la DPGF)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

Ces prestations représenteraient un total en moins-value de – 1 432 € HT (soit - 1 712,67 € TTC).



Le montant global de la plus-value serait de 5 569 € HT (soit 6 660,52 € TTC) et représenterait 10,98 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 56 301 € HT (soit 67 335,99 € TTC).

5 - Avenant n°1 au lot n°12: Electricité – Courants faibles.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires à savoir :

- ☐ Le remplacement du câble d'alimentation de la remise, du groupe électrogène, de l'éclairage extérieur,
- ☐ La reprise complète du réseau informatique et électrique avec création d'une armoire dans le local technique créé prêt du local d'alerte,
- ☐ Le remplacement complet des réseaux courants forts et faibles dans le local d'alerte,
- ☐ La mise en place de prises TV dans les chambres.

Ces prestations représenteraient un total en plus-value de 7 804,81 € HT (soit 9 334,55 € TTC).

Cet avenant concerne aussi la prise en compte des travaux non réalisés :

- ☐ La suppression de certains luminaires,
- ☐ La suppression des liaisons informatiques et téléphoniques (article 5 du DPGF) suite à la création d'un local technique,

Ces prestations représenteraient un total en moins-value de -4 733,43 € HT (soit - 5 661,18 € TTC).

Le montant global de la plus-value serait de 3 071,38 € HT (soit 3 673,37 € TTC) et représenterait 11,55 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 29 654,12 € HT (soit 35 466,33 € TTC).

6 - Avenant n°1 au lot n°2 : Démolition – Maçonnerie.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires dus au surcoût des fondations suivant les préconisations du bureau de contrôle APAVE pour un montant de 1 027,14 € HT.

Les travaux de découpe des fondations du bâtiment existant et la démolition de la cheminée ne seront pas réalisés et représentent une moins-value - 2 034,50 € HT.

Le montant global de la moins-value serait donc de -1007,36 € HT (soit -1204,85 € TTC) ce qui représenterait une diminution de 1,68% du marché de base.

Le nouveau montant du marché est de 58 812,62 € HT (soit 70 339,85 € TTC).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

7 -Avenant n°1 au lot n°5 : Serrurerie.



Cet avenant a pour objet la prise en compte l'abandon des travaux suivants :

☞ Main-courante acier galvanisé rampante - 2ml : - 160,00 € HT

☞ Main-courante acier galvanisé rampante - 2ml : - 160,00 € HT

Le montant global de la plus-value serait de 320,00 € HT (soit - 382,72 € TTC) ce qui représenterait une diminution de 5,89 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché est de 5 115,00 € HT (soit 6 117,54 € TTC).

8 - Avenant n°1 au lot n°7 : Plafond – plâtrerie – peinture.

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

☞ L'isolation thermique des allèges,

☞ Le ratisage au droit de plinthes carrelage déposée dans la circulation de la partie réhabilitée.

Le montant total de la plus-value est de 661,60 € HT (soit 791,27 € TTC).

Cet avenant concerne aussi des travaux en moins value :

☞ plaque de plâtre en embrasures,

☞ cloisons de protection provisoires,

☞ décapage et la peinture de radiateurs,

☞ réalisation de caissons.

Le montant total de la moins-value serait de 3 990 € HT (soit -4772,04 € TTC) ce qui représenterait une diminution de 7,57 % du marché de base.

Le montant global de la moins value serait de 3 328,40 € HT (soit 3 980,77 € TTC).

9 - Avenant n°1 au lot n°9 : Sols souples.

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux de ragréage de forte épaisseur pour un montant de 282,00 € HT (soit 337,27 € TTC) et représente + 3,79 % du marché de base.

Le nouveau montant du marché serait porté à 7 719 ,41 € HT (soit 9 232,41 € TTC).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**



Article 1 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°1 : "terrassements -VRD" avec l'entreprise TP Rolland et autorise le Président à signer le document joint en annexe 1.

Article 2 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°6 : "menuiseries" avec l'entreprise Gachet et autorise le Président à signer le document joint en annexe 2.

Article 3 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°8 : "carrelage, chape, faïences" avec l'entreprise Di Cesare et autorise le Président à signer le document joint en annexe 3.

Article 4 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°10 : "chauffage - ventilation" avec l'entreprise Juban Maise et autorise le Président à signer le document joint en annexe 4.

Article 5 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°12 : "électricité" avec l'entreprise Dousson et autorise le Président à signer le document joint en annexe 5.

Article 6 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°2 : "démolitions, maçonnerie" avec l'entreprise Beny et autorise le Président à signer le document joint en annexe 6.

Article 7 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°2 : "serrurerie" avec l'entreprise Perrin Guerry et autorise le Président à signer le document joint en annexe 7.

Article 8 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°2 : "plafond, plâtrerie, peinture" avec l'entreprise Changenet BHB et autorise le Président à signer le document joint en annexe 8.

Article 9 : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au lot n°2 : "sols souples" avec l'entreprise Falconnier et autorise le Président à signer le document joint en annexe 9.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 1 – TERRASSEMENTS VRD**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541

42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché : SAS TP ROLLAND**Rue des Boiseurs****42230 Roche la Molière****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 1: TERRASSEMENTS VRD****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**6 841,90 € HT soit 8 182,91 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte du surcoût lié à la création d'un nouveau réseau d'assainissement, le collecteur existant se trouvant sous les fondations à créer (les tranchées, les canalisations PVC, les regards et tampons) et les reprises d'enrobés complémentaires

Soit un total en plus-value de : + 2 103,70 € HT

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 2 103,70 € HT soit + 2 516,03 € TTC	+ 30,75 %	8 945,60 € HT soit 10 698,94 € TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 1 – TERRASSEMENTS VRD



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 6 – MENUISERIES INT & EXT**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**■ Titulaire du marché : GACHET****ZA le Tissot****42530 Saint Genest Lerpt****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 6 : MENUISERIES INT & EXT****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**22 460,60 € HT soit 26 862,88 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux complémentaires à savoir :

- la mise en place de trappe d'accès au vide sanitaire, de plinthes supplémentaires, de couvre-joints, la modification de portes et de bloc porte,
- la plus value pour la motorisation du volet roulant du local d'alerte
- le réaménagement du local d'alerte, rayonnage, caisson, plan de travail sur piétement métallique
- l'extension de l'organigramme sur les serrures des portes existantes

Soit un total en plus-value : 4 114,00 € HT

Les prestations suivantes : caisson d'habillage, tablette, châssis et tableau d'affichage ne seront pas réalisées.

Soit un total en moins-value : - 1 085,00 € HT**Le montant global de la plus-value s'élève à 3 029 € HT****E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 3 029 € HT soit + 3 622,68 € TTC	+ 13,49 %	25 489,60 € HT soit 30 485,56 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 6 – MENUISERIES INT & EXT

F. Renonciation au recours

EXE4



Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 8 – CARRELAGE CHAPE FAIENCE**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541

42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché : DI CESARE**45 rue de la Montat****42100 Saint Etienne****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 8 : CARRELAGE CHAPE FAIENCE****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**15 948.69 € HT soit 19 074.63 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux de remplacement du sol carrelé du hall, du local d'alerte et du coin repos pour un montant de **1 567,91 € HT**, et la suppression des prestations prévues à l'article 8.3.2.1.2 « tapis de sol dans la salle à manger et foyer » pour un montant en moins value de - **440,00 € HT**.

Le montant global de la plus value s'élève à 1 127.91 € HT

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 1 127,91 € HT soit + 1 348,98 € TTC	+ 7,07 %	17 076,60 € HT soit 20 423,61 € TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 8 – CARRELAGE CHAPE FAIENCE

G. Signatures des parties

EXE4



Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 10 – CHAUFFAGE VENTILATION**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**■ Titulaire du marché : Eurl JUBAN MAISSE****Avenue Albert Raymond
42270 st Priest en Jarez****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 10 : CHAUFFAGE VENTILATION****■ Date de signature du marché :****20 septembre 2012****■ Montant initial du marché :****50 732,00 soit 60 675,47 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise compte de travaux supplémentaires, à savoir :

- le remplacement des radiateurs en raison du très mauvais état des tuyauteries existantes en traversée de dalle
- la mise en œuvre de calorifuge complémentaire dans le vide sanitaire
- le remplacement d'une épingle gaz dans la remise

Soit un total en plus-value : 7 001,00 € HT

Et la prise en compte de travaux non réalisés, à savoir :

- la dépose et repose de 13 radiateurs et la dépose du radiateur de la circulation (article 7),
- les remises en services de la petite chaudière et des épingles de la remise (article 5)

Soit un total en moins-value : - 1 432,00 € HT.**Le montant global de la plus value s'élève à 5 569 € HT.****E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 5 569 € HT soit 6 660,52 € TTC	+ 10,98 %	56 301 € HT soit 67 335,99 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 10 – CHAUFFAGE VENTILATION

F. Renonciation au recours

EXE4



Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 12 - ELECTRICITE CF**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**8 rue du Chanoine Ploton - CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**■ Titulaire du marché : DOUSSON****39 rue Gustave Delory
42964 St Etienne Cedex****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 12 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**26 582,74 € HT soit 31 792,96 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires, à savoir :

- le remplacement du câble d'alimentation de la remise, du groupe électrogène, de l'éclairage extérieur
- la reprise complète du réseau informatique et électrique avec création d'une armoire dans le local technique créé prêt du local d'alerte
- le remplacement complet des réseaux courants forts et faibles dans le local d'alerte
- la mise en place de prises TV dans les chambres

Soit un total en plus-value : 7 804,81 € HT

Et la prise en compte des travaux non réalisés :

- la suppression de certains luminaires
- la suppression des liaisons informatiques et téléphoniques (article 5) suite à la création d'un local technique.

Soit un total en moins-value : - 4 733,43 € HT**Le montant global de la plus value s'élève à 3 071,38 € HT****E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 3 071,38 € HT soit + 3 673,37 € TTC	+ 11,55 %	29 654,12 € HT soit 35 466,33 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 12 – ELECTRICITE CF**F. Renonciation au recours****EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties**EXE4**

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 2 – DEMOLITIONS MACONNERIE**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**■ Titulaire du marché : Sarl BENY**225 rue du 11 novembre
42210 L'Hopital le Grand**B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 2 : DEMOLITIONS MACONNERIE****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**59 819,98 € HT soit 71 544,70 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires dû au surcoût des fondations suivant les préconisations du bureau de contrôle APAVE pour un montant de **1 027,14 € HT**.

Les travaux de découpe des fondations du bâtiment existant et la démolition de la cheminée ne seront pas réalisés et représente une moins-value - **2 034,50 € HT**.

Le montant global de la moins-value sera de - **1 007,36 € HT**

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	-1 007,36 € HT soit - 1204,85 € TTC	-1,68 %	58 812,62 € HT soit 70 339,85 € TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013
Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 2 – DEMOLITIONS MACONNERIE



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 5 – SERRURERIE**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541

42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché : SARL PERRIN GUERRY**Rue Jean Servanton****42000 Saint Etienne****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 5 : SERRURERIE****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**5 435,00 € HT soit 6 500,26 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte de la non réalisation des travaux prévus aux articles suivants :

- Art 5131 : Main-courante acier galvanisé rampante - 2ml : - 160,00 € HT
- Art 532 : Main-courante acier galvanisé rampante - 2ml : - 160,00 € HT

Soit un total en moins-value de - 320,00 € HT**E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	- 320,00 € HT soit - 382,72 € TTC	-5,89 %	5 115,00 € HT soit 6 117,54 € TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 5 – SERRURERIE



G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013
Publication : 24/09/2013**AVENANT n° 1 - LOT n° 7 - PLAFOND PLATRERIE PEINTURE****A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**

8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541

42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

■ Titulaire du marché : CHANGENET BHB**Rue de la Constituante****42400 Saint Chamond****B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 7 : PLAFOND PLATRERIE PEINTURE****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**43 968,88 € HT soit 52 586,78 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires, à savoir :

- l'isolation thermique des allèges
- le ratissage au droit de plinthes carrelage déposée dans la circulation de la partie réhabilitée.

Soit un total en plus-value : 661,60 € HT

Et des travaux en moins value :

- plaque de plâtre en embrasures
- cloisons de protection provisoires
- le décapage et la peinture de radiateurs
- la réalisation de caissons

Soit un total en moins-value : - 3 990,00 € HT**Le montant global de la moins value est de 3 328,40 € HT****E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	-3 328,40 € HT soit - 3 980,77 € TTC	-7,57 %	40 640,48 € HT soit 48 606,01 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013
Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 7 – PLAFOND PLATRERIE PEINTURE



F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le
Le titulaire,
(signature)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 9 – SOLS SOUPLES**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :****SDIS 42 Loire**8 rue du Chanoine Ploton – CS 50541
42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1**■ Titulaire du marché : FALCONNIER**4 impasse Côte Thiollère
42100 Saint Etienne**B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT ETIENNE LE BERLAND ROCHE.****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 9 : SOLS SOUPLES****■ Date de signature du marché :**

20 septembre 2012

■ Montant initial du marché :**7 437,41 € HT soit 8 895,14 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
		NEANT		

D. Objet et nature de l'avenant**EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux de ragréage de forte épaisseur pour un montant de 282,00 € HT

E. Montant de l'avenant**EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 282,00 € HT soit + 337,27 € TTC	+ 3,79 %	7 719 ,41 € HT soit 9 232,41 € TTC

F. Renonciation au recours**EXE4**

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 24/09/2013

AVENANT n° 1 - LOT n° 9 – SOLS SOUPLES

G. Signatures des parties

EXE4



Fait à SAINT ETIENNE , le ,

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Le titulaire,
(signature)